SphinxOnline

Manuel d'utilisation

Module " Publication "

Le Sphinx Developpement - Parc Altais - 74650 CHAVANOD France - Tel : +33 (0)4 50 69 82 98 -
Fax : +33 (0)4 50 69 82 78 - www.lesphinx-developpement.fr - contact@lesphinx-developpement.fr

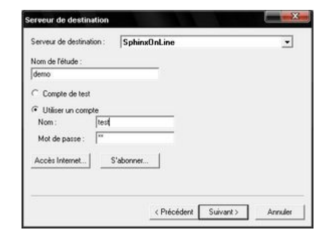
Ce document décrit dans une première partie la procédure à suivre pas à pas pour publier des enquêtes sur Internet. Dans un second temps, des notes techniques indiquent les droits nécessaires à configurer pour que les publications s'effectuent sans problème.

Procédure de publication

Voici la marche à suivre pour vous permettre de publier vos enquêtes sur le web :

- Ouvrez votre enquête avec le logiciel Sphinx Plus ²
- Au stade « Elaboration du questionnaire », cliquez sur « Formulaire multimédia »
- Vous accédez à une partie dans laquelle vous devez concevoir votre formulaire de saisie Internet
- Lorsque celui-ci est terminé, cliquez sur le menu « Fichier » puis sur « Publier l'enquête sur Internet »
- Une boite de dialogue s'ouvre sur votre écran
- Cochez l'option « Passer les options avancées » puis cliquez sur « Suivant »
- Vous arrivez dans la page nommée « Serveur de destination »

Si vous êtes sur SphinxOnline, indiquez le nom et le mot de passe de votre compte, comme présenté ci-dessous :



Si vous utilisez un autre serveur d'enquête, indiquez les paramètres du serveur, le nom et le mot de passe de votre compte, comme présenté ci-dessous avec le serveur vip.sphinxonline.net :



- Cliquez sur le bouton « Suivant » et « Terminer »
- Vous devez ensuite choisir votre mode de publication (publication avec ou sans réponses), puis validez votre choix en cliquant sur « OK »

Une fois la publication terminée, vous êtes redirigé vers la page Internet de gestion de l'enquête. Dans le cas d'une publication sur un serveur sécurisé, il faut inscrire l'URL complète dans le champ **Nom du serveur** (ex : https://secure.sphinxonline.net) et penser à modifier le port du serveur (généralement **443** pour du HTTPS). Il vous est possible de suivre l'évolution de vos enquêtes via votre gestionnaire de compte. Si vous êtes sur SphinxOnline, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-après :
http://www.sphinxonline.com
Si vous utilisez un autre serveur, il vous suffit d'écrire l'URL de votre plateforme de gestion, par exemple pour le serveur vip :
http://cvip.sphinxonline.net
.

Configuration et droits nécessaires pour la publication

La publication d'une enquête sur SphinxOnline ou sur un autre serveur d'enquêtes Sphinx requiert la capacité pour l'auteur de transférer des fichiers depuis son ordinateur vers un serveur distant.
Ces transferts de fichiers se font par le protocole http sur le port 80 par défaut. Il est nécessaire que l'administrateur du système ait prévu toutes les autorisations.

En effet, dans de nombreuses organisations, des pare-feux et des proxys régulent les accès entrants et sortants. Le transfert de fichiers vers des adresses inconnues est le plus souvent interdit. L'administrateur devra donc spécifiquement autoriser les transferts vers le serveur d'enquêtes.
Pour la publication sur notre serveur SphinxOnline, les deux adresses suivantes sont utilisées :

- www.sphinxonline.net (213.244.3.186) sur le port 80
- www.sphinxonline.com (213.244.3.186) sur le port 80

Le bouton « Accès Internet » à l'étape « Serveur de destination » de l'assistant de publication permet de donner les paramètres du proxy si on doit utiliser un autre proxy que celui défini par défaut sur l'ordinateur.



Le proxy doit également autoriser les requêtes de type « PUT » afin de procéder à la copie des fichiers de l'enquête vers nos serveurs.
Pour plus d'informations concernant le proxy de votre réseau, contactez votre service informatique. Voici à titre d'exemple le dialogue proposé par le pare-feu personnel Noton Intenet Security

